



PROCEDURE : GESTION DES CERTIFICATS ET RAPPORTS MEDICAUX

CODE : P.PEL.001.MED/01

Processus : Personnel Aéronautique  
Version : 01  
Date de création : 24/05/2016

	Nom	Fonction	Date	Visa
<b>Rédaction</b>	Mustapha AZBAKH	Chargé de la Division PEL	17/08/2016	Version signée
<b>Validation</b>	Mariam BICHRA	Evaluateur Médical	24/08/2016	Version signée
<b>Approbation</b>	Zakaria BELGHAZI	Directeur DAC		Version signée

## SOMMAIRE

I- OBJET DE LA PROCEDURE

II- DOMAINE D'APPLICATION

III- RESPONSABILITES

IV- DEFINITIONS

V- DEROULEMENT

VI- ANNEXES

## DIFFUSION

Points documentaires

### HISTORIQUE DES VERSIONS :

Date	Version	Motif de la modification	Rédacteur
24/05/2016	01	Création	Mustapha AZBAKH

Niveau de diffusion :  Interne  Externe  Confidentiel

## **I- OBJECTIF**

L'objectif de cette procédure est de déterminer les modalités de gestion des certificats et des rapports médicaux issus à la suite des examens médicaux.

## **II- CHAMPS D'APPLICATION**

Cette procédure s'applique à tous les certificats et rapports médicaux du personnel aéronautique élaborés par des AMC ou des AME.

## **III- RESPONSABILITES**

Le responsable du service PEL, en coordination avec le médecin évaluateur sont chargés de la mise en application de la présente procédure.

## **IV- DEFINITIONS**

AMC : Centre d'expertise en médecine aéronautique

AME : Médecin examinateur désigné

BMPN : Bureau Médical du Personnel Naviguant

DAC : Direction de l'Aéronautique Civile

PEL : Licence et Qualifications

## **V- DEROULEMENT**

### **5.1-Elaboration des rapports médicaux**

A l'issue de chaque examen médical effectué par un AME ou un AMC, un rapport médical doit être établi, en deux exemplaires, conformément au canevas type défini par le document D.PEL.001.MED/01.

Le rapport médical doit comprendre les résultats afférents à tous les examens médicaux effectués, notamment :

- L'examen clinique
- Le bilan biologique
- L'examen radiologique

Chaque rapport doit être signé par le directeur de l'AMC ou l'AME.

Un exemplaire du rapport et une copie du certificat d'aptitude qui en résulte doivent être archivés dans le dossier médical du concerné.

### **5.2- Envoi des rapports médicaux**

Pour tous les examens effectués, un exemplaire du rapport médical, accompagné d'une copie du certificat médical y afférent, doivent être envoyés à la DAC, l'envoi doit se faire en respectant les règles de confidentialité suivantes :

- Les rapports doivent être mis dans des enveloppes fermées portant la mention ***CONFIDENTIEL MEDICAL***.
- Les rapports sont envoyés à l'attention de :

BMPN, Médecin Evalueur  
 Direction Générale de l'Aviation Civile  
 Avenue Azzaitoune, Hay Riad  
 Rabat

- Les rapports médicaux doivent être envoyés le plus rapidement possible et dans un délai ne dépassant pas :
  - 5 jours dans les cas d'inaptitude
  - 15 jours dans les cas d'aptitude
- Les rapports peuvent être envoyés en version électronique, dans ce cas, ils doivent être envoyés à l'adresse électronique du médecin évaluateur qui est notifiée à tous les AME et les AMC.

### **5.3- Audit des rapports et des certificats d'aptitude**

- Au niveau de la DAC, la seule personne habilitée à consulter les rapports médicaux est l'évaluateur médical.
- L'évaluateur médical effectue **systematiquement** un audit pour chaque dossier reçu (rapport et certificat).
- L'audit vise à s'assurer que les médecins-examineurs respectent les normes pertinentes de bonne pratique médicale et d'évaluation du risque aéromédical,
- L'audit consiste à la vérification de la conformité des examens médicaux effectués par l'AME ou l'AMC ainsi que celle de la durée de validité du certificat médical obtenu à l'issu de l'examen en question.
- Dans le cas d'une anomalie, elle notifiée à l'AME ou au AMC pour demander des explications et entreprendre les actions correctives nécessaires.
- Dans le cas d'une déclaration d'inaptitude, l'évaluateur médical doit mettre à jour la liste des inaptitudes (D.PEL.003.MED) qui sera transmise au service PEL.
- Les rapports sont archivés au niveau du BMPN sous la responsabilité du médecin évaluateur.

## **VI- ANNEXES :**

1. Canevas type du rapport médical : D.PEL.001.MED/01.
2. Instructions pour le médecin examinateur sur la manière de remplir le rapport médical.
3. Formulaire de demande pour une évaluation médicale : F.PEL.001.MED/01.
4. Instructions pour remplir le formulaire de demande pour une évaluation médicale.
5. Liste de vérification relative aux audits des rapports et certificats médicaux (D.PEL.002.MED/01).